

## AVIS PUBLIC

### Propriété sise au 1819, rue de Guyenne (lot 5 698 929) secteur Lévis

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Desjardins qui se tiendra le **mercredi 28 août 2019, à 18 h 30**, à la salle Desjardins située au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis (secteur Lévis), le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme la distance minimale de la ligne latérale de terrain pour la construction d'une gloriette à 0,35 mètre au lieu de 1 mètre tel que prescrit par l'article 158 au tableau intitulé « *Gloriette* » du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.

Donné à Lévis, le 13 août 2019  
Hélène Jomphe, chef de service

